

**MAIRIE**  
**DE LESCURE**  
**D'ALBIGEOIS**  
**81380**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 FEVRIER 2024**

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 25

Date de convocation :  
13/02/2024

Date d'affichage :  
13/02/2024

Numéro :  
06/2024

Le 19 février 2024, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE.

**Absents excusés représentés** : Bernard DELBRUEL (E.CLAVERIE) – Marie LACAN (N.FACCA) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Bénédicte CATHALAU (X.PETIT) – Kadour SAMET (D.DERRAC).

**Absent non excusé non représenté** : Francis SALABERT – GUY INTRAN

**Secrétaire de séance** : Claudette ROUQUETTE-BAULES

**DÉNOMINATION DE VOIES – LOTISSEMENT DES GREZES**

L'attribution de noms aux rues et aux places sont des opérations indispensables au bon fonctionnement des services publics, à la connexion aux réseaux, à d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons et à l'identification et repérage des immeubles.

Selon l'article L.2121-30 du CGCT (code général des collectivités territoriales), la dénomination des voies communales est établie par une délibération du conseil municipal. Depuis la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite 3DS, le conseil municipal est également compétent pour dénommer les lieux-dits et les voies privées ouvertes à la circulation.

Le bailleur social TARN HABITAT a reçu une autorisation de permis d'aménager, enregistrée sous le numéro PA 8114423A0002, délivrée le 11 juillet 2023, pour réaliser un lotissement au lieudit « les Grèzes ».

TARN HABITAT a saisi la commune, par courrier en date du 10 août 2023, pour qu'elle dénomme les voies privées du lotissement prévues dans le permis d'aménager. Ces voies seront ouvertes à la circulation.

**AUSSI, IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies privées ouvertes à la circulation du lotissement des Grèzes, selon le plan annexe de la présente délibération, à savoir :
  - Rue du séchoir à oignons,
  - Rue du puits,
  - Rue du Lavoir,
  - Rue des jardiniers (en extension de la voie existante)
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-30,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **DÉCIDE** de nommer les voies privées ouvertes à la circulation du lotissement des Grèzes, selon le plan annexe de la présente délibération, à savoir :
  - Rue du séchoir à oignons,
  - Rue du puits,
  - Rue du Lavoir,
  - Rue des jardiniers (en extension de la voie existante)
  
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire**

**Elisabeth CLAVERIE**

**Le Secrétaire de séance**

**Claudette ROUQUETTE-BAULES**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Rouquette-Baules', written over the printed name of the secretary.